



## Assemblée primaire du 14 décembre 2023

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Année : 2023

Séance du 14 décembre 2023 22h00 – 23h00

Présents :	M. Régis Monnet, président	Mobilité – énergie
	Mme Cindy Bagnoud, Vice-Présidente	Finances et Personnel
	M. Gérard-Philippe Fort, Conseiller	Environnement et de l'agriculture et Bourgeoisie
	M. Christian Glassey, Conseiller	Construction, taxes cadastrales
	M. Steven Vouillamoz, Conseiller	Culture, sport et sécurité
	M. Raoul Crettenand, Conseiller	Travaux publics et réseaux d'eau
	Mme Roxane Jacquemettaz, Conseillère	Education et social
	M. Robert Dalliard, Secrétaire communal ad interim	

Le Président de Commune Régis Monnet ouvre l'assemblée à 22h00 rappelant la convocation tous-ménages pour l'assemblée primaire conformément à la loi sur les communes du 5 février 2004, ainsi que par l'envoi du fascicule du budget de l'exercice 2024, ainsi que la publication au pilier public dans les délais légaux. L'ordre du jour et tous les documents qui y sont liés sont disponibles sur le site internet communal. Le Président souhaite la bienvenue aux 114 citoyennes et citoyens présents. M. Régis Monnet excuse l'absence des personnes suivantes : M. Vouillamoz David, Madame Crettenand Adeline, M. Gillioz Fernand, Monsieur Gillioz Pierre-Alain ainsi que Monsieur Monnet Jean.

L'ordre du jour proposé par convocation est rappelé par le Président et accepté comme tel, soit :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 22 juin 2023;
2. Décision d'un crédit d'engagement de CHF 400'000.- pour l'acquisition d'un bien immobilier de rendement, pour la rénovation de la toiture et pour la pose de panneaux solaires ;
3. Présentation du plan financier quadriennal 2024 – 2027 ;
4. Présentation et adoption des budgets de la municipalité pour l'exercice 2024 ;
5. Divers.

## **1. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 22 JUIN 2023**

M. le président Régis Monnet signale que le procès-verbal de l'assemblée précitée est à disposition au greffe communal. Il précise que ce procès-verbal a été accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 10.07.2023. Il demande si quelqu'un souhaite sa lecture. La lecture n'étant pas demandée par l'assistance, le procès-verbal de l'assemblée primaire susmentionné est accepté à l'unanimité. M. Régis Monnet, remercie l'auteur du PV.

## **2. DECISION D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 400'000.— POUR L'ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER DE RENDEMENT POUR LA RENOVATION DE LA TOITURE ET POUR LA POSE DE PANNEAUX SOLAIRES**

Le Président de commune M. Régis Monnet informe l'assistance sur la stratégie en matière de production d'énergie renouvelable demandée par le canton à l'attention des communes.

*« Les Communes devraient étudier la possibilité d'investir dans des installations implantées sur leurs bâtiments de mettre à disposition des toitures à des investisseurs répondant à des critères déterminés, dans un ordre de priorité défini, ou selon la manière dont le système RPC est modifié, acheter à leur distributeur local de l'électricité d'origine solaire valaisanne pour stimuler la construction de nouvelles installations. »*

Pour cela, la commune a mandaté GENEDIS SA afin de réaliser une étude du potentiel photovoltaïque des bâtiments communaux.

Il s'avère que l'usine dispose de toitures orientées à l'est et à l'ouest. Pour l'installation photovoltaïque, GENEDIS SA prévoit d'exploiter les deux pans car le bâtiment a un potentiel de consommation électrique élevée.

De plus, la Commune est en discussion avec la succession de Feu Agnès Crettenand pour la reprise de l'appartement afin de mettre cette surface à disposition des entreprises industrielles actuellement en place et qui manquent de locaux.

M. Yves Nicolet propose un crédit global du bâtiment au lieu de faire étape par étape. Le président, Régis Monnet lui répond qu'une estimation globale des travaux pourra être faite une fois que la Commune sera propriétaire de la totalité du bâtiment.

M. Yves Nicolet demande également si le prix de la location sera le même que pour une habitation. Le Président, Régis Monnet lui répond que la valeur locative d'une surface industrielle se calcule au m<sup>2</sup> au sol et n'offre pas la même rentabilité directe qu'un appartement d'habitation. Toutefois, la mise à disposition de surfaces industrielles permet de maintenir des places de travail au village et donc des revenus supplémentaires par le biais de la fiscalité. De plus, il s'avère de plus en plus difficile de maintenir un appartement dans une halle industrielle en activité notamment pour des problèmes phoniques.

M. Gérard Gillioz demande si un système de location de la toiture à des fins de production d'énergie solaire a été envisagé ? Le Président, Régis Monnet, lui répond qu'il faut d'abord accepter le crédit d'engagement qui permettra de se porter acquéreur de l'ensemble du bâtiment et qu'ensuite, la Commune choisira la meilleure variante parmi celles proposées par GENEDIS SA.

Le crédit d'engagement de CHF 400'000.— est accepté par 82 voix, 1 refus et 3 abstentions.

### 3. PRESENTATION DU PLAN FINANCIER QUADRIENNAL 2024-2027

#### 4.

Le Président, Régis Monnet présente le plan quadriennal selon le tableau ci-dessous :

PROGRAMME GENERAL D'INVESTISSEMENT 2024-2027						
Projets	Année de réalisation	Coût total en CHF	Taux de participation		Participation totale en CHF	Solde du coût pour la commune
			VS + CH	tiers		
Acquisition de logiciels	2024	50'000	0%	0%	0	50'000
Prêt SOC	2024	22'000	0%	0%	0	22'000
Réfection école	2024	50'000	0%	0%	0	50'000
Maison des générations	2024	200'000	0%	0%	0	200'000
Frais construction routes cantonales	2024	800'000	90%	0%	720'000	80'000
Eclairage publics	2024	15'000	0%	0%	0	15'000
Barrières routes cantonales	2024	30'000	0%	0%	0	30'000
Réfection intérieur parking	2024	110'000	0%	0%	0	110'000
Conduites d'eau	2024	128'000	0%	0%	0	128'000
Conduites CAD	2024	15'000	0%	0%	0	15'000
Collecteurs village	2024	20'000	0%	0%	0	20'000
<b>Total 2024</b>		<b>1'440'000</b>			<b>720'000</b>	<b>720'000</b>
Réfection toiture école	2025	150'000	30%	0%	45'000	105'000
Frais construction routes cantonales	2025	600'000	75%	0%	450'000	150'000
Réfection routes communales	2025	150'000	0%	25%	37'500	112'500
Véhicule travaux publics	2025	120'000	0%	0%	0	120'000
Conduites d'eau	2025	100'000	0%	0%	0	100'000
Raccordement STEP Riddes	2025	100'000	25%	0%	25'000	75'000
<b>Total 2025</b>		<b>1'220'000</b>			<b>557'500</b>	<b>662'500</b>
Frais construction routes cantonales	2026	30'000	0%	0%	0	30'000
Réfection école	2026	150'000	0%	0%	0	150'000
Frais construction routes cantonales	2026	600'000	75%	0%	450'000	150'000
Réfection routes communales	2026	150'000	0%	25%	37'500	112'500
Conduites d'eau	2026	80'000	0%	0%	0	80'000
Raccordement STEP Riddes	2026	200'000	25%	0%	50'000	150'000
<b>Total 2026</b>		<b>1'210'000</b>			<b>537'500</b>	<b>672'500</b>
Frais construction routes cantonales	2027	30'000	0%	0%	0	30'000
Barrières routes cantonales	2027	75'000	0%	0%	0	75'000
Réfection école	2027	50'000	0%	0%	0	50'000
Réfection routes communales	2027	350'000	0%	25%	87'500	262'500
Conduites d'eau	2027	80'000	0%	0%	0	80'000
Raccordement STEP Riddes	2027	200'000	25%	0%	50'000	150'000
<b>Total 2027</b>		<b>785'000</b>			<b>137'500</b>	<b>647'500</b>
<b>Total du programme général</b>		<b>4'655'000</b>			<b>1'952'500</b>	<b>2'702'500</b>

Il est rappelé que le détail des postes du budget 2024 se trouve sur le site Internet de la Commune.

### 5. PRESENTATION ET ADOPTION DES BUDGETS DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2024.

Madame Cindy Bagnoud, Vice-Présidente présente les budgets 2024 à savoir :

Le budget de fonctionnement 2024 de la commune prévoit des charges financières pour CHF 4'442'318 ainsi que des produits financiers de CHF 5'100'150 laissant apparaître une marge d'autofinancement de CHF 657'833. Cette dernière est inférieure à celle enregistrée dans les comptes 2022 (CHF 740'403) mais supérieure à celle attendue pour l'exercice 2023 (CHF 23'547).

Avec un total des amortissements de CHF 509'000, une attribution aux fonds et financements spéciaux de CHF 20'117, un prélèvement aux fonds et financements spéciaux de CHF 58'081, le budget 2024 prévoit un excédent de revenus de CHF 186'797.

La marge d'autofinancement ne suffira pas à couvrir les investissements nets prévus de CHF 720'000. La fortune de la commune diminuera donc de CHF 62'168.

Le budget des investissements 2024 prévoit des dépenses brutes de CHF 1'440'000. Des recettes de CHF 720'000 sont attendues.

Les dépenses nettes qui s'élèvent ainsi à CHF 720'000 ne pourront pas être intégralement financées par la marge d'autofinancement de CHF 657'833. La conclusion d'un emprunt complémentaire sera à prévoir en fonction du résultat de l'exercice 2023.

L'endettement par habitant budgété passera de CHF 4'211 pour 2023 à CHF 4'333 en 2024. En 2022, il s'élevait à CHF 3'276. Notre endettement sera qualifié de très important.

A des fins d'économies de coûts d'électricité, M. Yves Nicolet demande s'il est prévu d'installer un système de modulation de l'éclairage public. Le Président, M. Régis Monnet lui répond qu'un tel système est déjà déployé dans les quartiers qui ont récemment faits l'objet de travaux de réfection. A l'avenir et en coordination avec le canton pour les routes qui le concerne, la Commune continuera à moderniser son parc éclairage.

M. Yves Nicolet, propose de supprimer le montant de 10'000.- sur l'étude de la fusion et de l'intégrer dans le projet de liaison Riddes – Isérables – La Tzoumaz. Le Président, Régis Monnet lui répond qu'il s'agit d'une très bonne question. C'est l'OFT qui décidera de la liaison plaine montagne qui sera mise en oeuvre.. Il y a actuellement un projet de liaison Riddes-Isérables-la Tzoumaz qui a été sommairement étudié par le SDM (Service de la mobilité). Le projet porté par la Commune de Riddes ( Riddes – Hornbach – La Tzoumaz) ne répond pas aux attentes de la Commune d'Isérables en matière de liaison plaine-montagne et d'intégration au domaine des 4 Vallées. Cependant pour étudier efficacement une variante partant de Riddes, passant par Isérables et aboutissant à La Tzoumaz, il est impératif d'avoir l'assentiment de l'exécutif riddan. Actuellement, ce n'est pas le cas. Il s'agira toutefois pour l'exécutif bedjui de remettre l'ouvrage sur le métier afin de faire avancer au mieux ce dossier.

M. Yves Nicolet a remarqué une baisse de 28% sur l'aide aux familles. Le Président, Régis Monnet répond que le montant individuel est resté le même, par contre le montant global dépend du nombre de familles et d'enfants.

Le budget 2024 est accepté par 82 voix, 3 refus et 1 abstention.

## 6. DIVERS

Monsieur Régis Monnet, Président informe l'assistance que le pont sur la Fare au lieu-dit le Drotcher est fermé pour des raisons de sécurité. Une étude a été confiée au bureau d'ingénieur Paul Glassey SA afin d'étudier différentes variantes. L'étude a été remise au Conseil communal en novembre 2023, soit quelques semaines avant la tenue de l'assemblée primaire.

Il en ressort de façon très synthétique les variantes et les coûts estimatifs suivants

1. Piétons	1.0 to	Structure : Bois	CHF 356'000
2. Carrossable	3.5 to	Structure : Métal	CHF 411'000
3. Carrossable	3.5 to	Structure : Bois	CHF 616'000
4. Piétons	1.0 to	Structure : Métal	CHF 313'000

Une analyse de ces variantes sera conduite en 2024 par le Conseil communal et les services cantonaux susceptibles d'octroyer des subventions, afin de déterminer la meilleure variante et de la soumettre à une prochaine assemblée primaire.

M. Gérard Gillioz constate fréquemment des véhicules de plus de 16 tonnes qui circulent sur la route de Plantorny. Ceci a pour conséquence la dégradation de cette route qui a été conçue pour les « chargesses ». M. Régis Monnet, Président lui répond qu'effectivement, le tonnage de la route est limité et qu'il y a des panneaux indicateurs à chaque bout de la route. Sur questionnement de Raoul Crettenand municipal en charge notamment de ce dicastère, il rappelle la nécessité pour les entreprises et les privés de faire une demande à la commune pour obtenir une autorisation de transport « lourd »

M. Yves Nicolet demande s'il serait possible de mettre les PV des assemblées bourgeoises et primaires sur l'application de la Commune. M. Régis Monnet, président lui répond que la Commune va regarder la faisabilité de cette proposition en regard de la loi sur la protection des données.

## COMMUNE D'ISERABLES

**Président**  
Monnet Régis

**Secrétaire Communal ad interim**  
Dalliard Robert